

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 31/12/2018

IR - Précisions concernant le paiement de l'impôt sur le revenu jusqu'au 31/12/2018

Séries / Divisions :

IR - PAIE, REC - PART

Texte :

L'institution, à compter du 1^{er} janvier 2019, du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu modifie les modalités de paiement de cet impôt et seront prochainement commentées.

Jusqu'au 31 décembre 2018, les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu sont contenues dans la division [IR-PAIE](#).

Les modalités de recouvrement et de paiement relatives aux autres impôts sur rôle dus par les particuliers demeurent contenues dans la division [REC-PART](#).

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-IR-PAIE](#) : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux

[BOI-IR-PAIE-10](#) : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux jusqu'au 31 décembre 2018

[BOI-IR-PAIE-10-10](#) : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux jusqu'au 31 décembre 2018 - Acomptes provisionnels de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux

[BOI-IR-PAIE-10-20](#) : IR - Paiement - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux

[BOI-IR-PAIE-10-30](#) : IR - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux - Paiement de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux jusqu'au 31 décembre 2018 - Délais de paiement

[BOI-REC](#) : REC - Recouvrement

[BOI-REC-PART](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers

[BOI-REC-PART-10](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle

[BOI-REC-PART-10-10](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Mise en recouvrement et exigibilité

[BOI-REC-PART-10-10-10](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impositions des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Présentation générale et règle de l'exigibilité après émission du rôle

[BOI-REC-PART-10-10-20](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Cas particulier des sommes exigibles avant l'émission du rôle en matière d'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux : acomptes provisionnels ou prélèvements mensuels

[BOI-REC-PART-10-20](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Modes de paiement

[BOI-REC-PART-10-20-10](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Règles générales et modes de paiement traditionnels

[BOI-REC-PART-10-20-20](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Modes de paiement dématérialisés

[BOI-REC-PART-10-30](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des Particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Délais de paiement

[BOI-REC-PART-10-40](#) : REC - Mise en recouvrement et paiement des impôts des particuliers - Impositions établies par voie de rôle - Sanctions encourues en cas de non respect des dates et des modalités légales de paiement

Signataire des documents liés :

Maryvonne LE BRIGNONEN, Sous-directrice des particuliers